PÉTITION

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Présentée par JEAN-PIERRE-FRANÇOIS CHAZOT, *Maréchal de camp, Commandant-général de la Garde Nationale et Membre de la Société des Amis de la Constitution de Clermont-Ferrand, chef-lieu du Département du Puy-de-Dôme.*

Clermont-Ferrand, le 4 août 1791.

MESSIEURS,

J'ai été outragé, j'ai été scandaleusement calomnié, dans votre séance du 28 juillet dernier, par M. *Biauzat*, Député à l'Assemblée Nationale.

Rebelle à la Loi, intriguant et factieux, tels sont les crimes dont,

THE NEWBERRY LIBRARY

vainement, il tâche de me flétrir : et je le prouve.

Rebelle à la Loi ? j'y ai constamment obéi, et je mourrai pour elle.

Intriguant ? ce rôle me fut toujours étranger. J'ai passé quarante années à servir loyalement ma Patrie, sans solliciter ni obtenir de grâces personnelles, et ces quarante années n'ont point altéré le desir que j'ai de répandre, pour sa défense, le sang qui coule dans mes veines.

Factieux ? je me fais gloire de devoir à la confiance et à l'estime de mes Concitoyens, le poste auquel ils ont bien voulu m'élever, et que je remplis avec zéle et sans reproche.

Je dis plus : je m'enorgueillis de l'avoir abdiqué ce poste, comptant, par ma démarche génereuse, rappeller parmi mes Concitoyens la paix qu'en avaient exclue les persécutions et les vexations odieuses (1) que M. *Biauzat*

(1) Voy. la lettre de M. Gaultier à ses Commettans, du 12 août, ainsi que les procès-verbaux de la Garde Nationale de Clermont, des 18, 20 et 31 août 1790.

me suscite, depuis plus de deux ans, avec un acharnement qui n'a point d'exemple. Je m'enorgueillis maintenant de l'avoir repris, puisque je me suis procuré une jouissance bien précieuse à mon cœur, et que cette détermination, de ma part, a secondé le desir de tous mes Concitoyens, et le vœu particulièrement exprimé du Corps Municipal (2).

Il ose cependant annoncer à toute la France, cet ennemi de mon repos et du repos public, que les Corps Administratifs n'étaient point assez forts pour me réprimer, parce que je tenais toute la Garde Nationale à mes ordres: infame et absurde calomnie ! A-t-il pu penser, et la Nation Française pourra-t-elle croire qu'un militaire consommé, qu'un officier fidèle au serment de l'honneur qui fut toujours son guide, ait osé se séparer un instant des autorités constitutionnelles qui font sa force et son appui ?

(2) Voy. la délibération de la Municipalité de Clermont, du 18 août 1790.

J'en appelle à vous tous, Corps Administratifs ! à vous tous, mes Frères et Camarades ! à vous tous, mes Concitoyens ! ai-je osé jamais me montrer rebelle aux ordres que j'ai dû transmettre à la force publique ? parlez, Soldats Citoyens, vous que je m'honore de commander, et dites si jamais j'ai abusé de l'autorité que vous m'avez confiée, et qui pouvait me donner de l'influence sur vous.

Oui, je le déclare ; je ne crains point les témoignages que j'invoque, et mon honneur s'identifie, à cet égard, avec l'opinion intime de tous mes Concitoyens. Je tiens à gloire de respecter les Corps Administratifs ; je sais que je ne suis grand que par eux, et qu'eux seuls peuvent me communiquer le pouvoir dont je suis revêtu, et dont je ne suis jaloux que pour servir utilement et ma Patrie et mes Concitoyens.

Parlerai-je des sacrifices énormes que j'ai faits ? Je le dois, puisque c'est pour moi l'occasion d'avouer que je serais prêt à renouveller encore l'aban-

don généreux de ma santé, de ma fortune et de mon repos, pour éloigner à jamais les troubles et les divisions dont M. *Gaultier* a tenté d'infecter sa Patrie. Lâche calomniateur ! je serai plus généreux que vous ; couvrez-vous de votre inviolabilité, je préfère encore de renoncer à développer toute mon innocence, plutôt que de montrer toute votre noirceur.

Si je tiens la Garde Nationale toute entière dans ma main, je suis fort de son obéissance ; je suis fort de son respect pour la Loi et de son zèle à la maintenir.

Lorsque j'ai signé la pétition qui vous a été adressée, le 19 juillet dernier, par la Société des Amis de la Constitution, dont je m'honore d'être Membre, j'ai suivi l'impulsion pressante d'une ame sensible, d'un cœur tout dévoué, et qui ne respire que pour sa Patrie : la franchise et la loyauté m'arrachent l'aveu que j'ai vu et que je vois encore dans la protestation des 290 Membres de l'Assemblée Nationale, dans le Décret suspensif

des Assemblées électorales, le germe développé des troubles qui déchirent le sein de ma Patrie.

Quel est mon crime ? quoi ! parce qu'en homme libre j'aurai énoncé mon opinion, parce que je l'aurai consacrée dans une pétition que vos Décrets me donnent le droit de vous faire, je serai honteusement qualifié de *rebelle à la Loi*, d'*intriguant*, de *factieux* ! La liberté ne serait-elle donc qu'une propriété éphémère, un être de raison, une ombre mensongère ? Non, Messieurs ; le Peuple Français sait apprécier les bienfaits d'une Constitution qui le rappelle à sa dignité, et le rétablit dans ses droits.

Pourquoi donc M. *Gaultier*, non content de prétendre commander mon opinion, me présente-t-il comme un factieux ? pourquoi me dénonce-t-il à votre comité des Recherches ? pourquoi s'acharne-t-il à flétrir ma réputation aux yeux de la Nation entière ? Et quand, par une pitié insultante, par une générosité dégoutante, cet homme, qui m'opprime, a l'audace d'annoncer,

qu'il n'entend donner aucune suite à sa dénonciation, n'est-ce pas accréditer les calomnies qu'il ne cesse de répandre contre moi ? l'air de confiance qui les accompagne, leur donne sans doute plus de poids, et leur sert de recommandation auprès de la crédule et indiscrète malignité ?

Mais j'en fais l'aveu, il est pénible à mon cœur ; je me reproche d'avoir justifié son impudence par le silence généreux que j'ai gardé jusqu'à présent, en me dispensant d'entrer dans des détails que je n'ai jamais provoqués, et que j'avais ensévelis dans un profond oubli.

Fier de ma vertu, fort de mon innocence, je vous demande, Messieurs, une réparation aussi publique que l'outrage que j'ai reçu. Chargé par les Corps Administratifs, de l'exécution de la Loi, responsable de tous les excès qui lui deviendraient funestes, vous me devez, à ce titre, la justice la plus éclatante : j'invoque toute sa rigueur, déployez en toute la sévérité dans le Décret que je solli-

cité, et faites connaître à la France entière, lequel du calomniateur ou du calomnié a plus de droits à l'estime et à la confiance publiques.

Je le répète, Messieurs : fidèle à ma Patrie, prêt à verser mon sang pour elle, l'honneur fut toujours mon guide dans la carrière que j'ai fournie; je le suivrai constamment pendant tout le tems qui me reste à vivre; et s'il n'était plus pour moi d'autre bien dans la vie, lui seul, du moins, m'accompagnerait jusqu'au tombeau.

Je suis avec respect,

MESSIEURS,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

CHAZOT.

De l'Imprimerie de PONCILLON et LIMET, Associés.